

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : PACK AZANA 250 SC
(AZOXYSTAR 250 SC®)
Code du produit : 001-01

Autres moyens d'identification
Identifiant Unique De
Formulation (UFI): 6DYV-C0R5-H00U-US73

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone : un poste fixe)	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis
Web :	www.lifescientific.com	
Email :	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité Aiguë aquatique	Catégorie 1	H400 (Aquatic Acute Cat 1)
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 1	H410 (Aquatic Chronic Cat 1)

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter des gants de protection pendant toutes les phases de mélange et de chargement.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

2.3. Autres dangers

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 SPa1 Pour éviter le développement de résistances à l'azoxystrobine, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural de l'orge du fait de l'helminthosporiose.
 SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobine plus d'une fois tous les deux ans.
 SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur porte-graines "PPAMC, florales et potagères".
 SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères" de printemps, "graines protéagineuses" de printemps et "pois écossés frais".
 SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères" d'hiver, "graines protéagineuses" d'hiver, porte-graines "graminées fourragères et à gazon" et "crucifères oléagineuses" d'hiver.
 SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport au point d'eau pour les usages sur pomme de terre, "blé", orge, seigle et "crucifères oléagineuses" de printemps.
 SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères", "graines protéagineuses", "pois écossés frais", porte-graines "graminées fourragères et à gazon", "maïs" et "crucifères oléagineuses" d'hiver.
 SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines "PPAMC, florales et potagères".

Délai de rentrée: 6 heures

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS No	EC No	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
--------------	--------	-------	---	----------------------

Azoxystrobine	131860-33-8	-	Acute toxicity, Inhalation 3, H331 Acute aquatic toxicity 1, H400 Chronic aquatic toxicity 1, H410 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0.7 mg/L	22.9
Ethoxylate d'alcool, C16-18,	68439-49-6	200-338-0	Eye irritation 2, H319	10-18
Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	68425-94-5	-	Eye irritation, 2, H319	1-5
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	Acute tox 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin sens 1, H317 Eye dam 1, H318. Aquatic acute 1 H400	0-5

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
En cas d'ingestion:	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
Contact avec la peau:	Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau avec l'eau du robinet et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Enlever les lentilles de contact si présentes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information pour le médecin : Traiter les symptômes.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux: Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, de la mousse extinctrice résistante à l'alcool ou du dioxyde de carbone.

Pour les grands incendies: Utiliser de la mousse extinctrice résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau direct qui peut disperser ou propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et d'un endroit protégé. Informations complémentaires: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises. Pas de recommandations spéciales requises. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Conserver hors de la portée des enfants.
Emballage: Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Les limites d'exposition :

Composant	Limite(s) d'exposition	Catégorie de valeurs	Source
Azoxystrobin (ISO)	4 mg/m ³	TWA	Syngenta

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle : Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux :	Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.
Protection des mains:	Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Caractéristiques recommandées: Gants imperméables conformes à la norme NF EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A) pour les gants réutilisables) or EN ISO 374-1/A1 et EN ISO 374-2 (types A,B ou C) (pour les gants à usage unique)
Protection du corps:	Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
Protection respiratoire:	Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :A1 (Marron)

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Beige
Odeur :	Odeur de peinture
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/ point de congélation (°C) :	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Point d'éclair (°C) :	Ne forme pas d'étincelles
pH (10g/l à 20 °C) :	6 – 8 à 1% w/v
Viscosité (Dynamique) :	117 - 541 mPa.s. (produit similaire)
Viscosité (Cinématique) :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Miscible
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	1.10 g/cm ³
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs :	Non explosif
Propriétés oxydantes:	Non oxydant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :la chaleur

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

DL50 orale (rat, mâle et femelle) :	> 2.000 mg/kg (Produit similaire) Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
DL50 percutanée ((Rat, mâle et femelle) :	> 2.000 mg/kg (Produit similaire) Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Toxicité aiguë par inhalation:	Estimation de la toxicité aiguë: 3,06 mg/L (Produit similaire) Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'un aérosol inhalable
Irritation des yeux (lapin) :	Non-irritant
Irritation de la peau (lapin) :	Non-irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire (Cochon d'Inde)
Toxicité à long terme:	N'a pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes lors des expérimentations animales.

11.2 Informations sur les effets toxicologiques

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1. Toxicité

CL ₅₀ <i>Oncorhynchus mykiss</i> (96 h):	1.2 mg/L
CL ₅₀ <i>Cyprinus carpio</i> (96 h):	2.8 mg/L
CE ₅₀ <i>Daphnia magna</i> (48 h):	0.83 mg/L
E _b C ₅₀ algae vert(72 h):	0.71 mg/L
E _r C ₅₀ algae vert (72 h):	2.2 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Stabilité dans l'eau: L'azoxystrobine est stable dans l'eau.
Stabilité dans le sol: L'azoxystrobine est modérément persistant dans le sol.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité: L'azoxystrobine a une mobilité modérée dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0.1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée n'est disponible

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Déchets :La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Emballages souillés :Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.Remettre à un organisme de recyclage agréé.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU :

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(azoxystrobin)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Matière dangereuse pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1
Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4510
Rubrique contraignante : 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.

AZOXystar 250 SC® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 26.11.2019
Date de la version actuelle délivrance : 10/11/2022

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.5 Identification de produit

Nom commercial : PACK AZANA 250 SC
(ALANA STAR®)
Code du produit : 064-01

Autres moyens d'identification
Identifiant Unique De
Formulation (UFI): PJR5-7U4V-F108-4DN4

1.6 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.7 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone : un poste fixe)	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis
Web :	www.lifescientific.com	
Email :	info@lifescientific.com	

1.8 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Irritation oculaire	Catégorie 2	H319
STOT SE	Catégorie 3	H335
Aquatic Acute	Catégorie 1	H400
Aquatic Chronic	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes

Contient du prothioconazole et du N,N-Diméthyldécane-1-amide



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P501 Éliminer le contenu / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS	EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% w/w)
Prothioconazole	178928-70-6	605-841-2	Aquatic Chronic 1, H410	25
N,N-Dimethyldecanamide	14433-76-2	238-405-1	Skin irritation 2, H315 Eye irritation 2, H319 STOT - SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	50-60

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de toux et d'essoufflement léger ou malaise consulter un médecin montrant l'emballage, de l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.
En cas d'ingestion:	NE PAS faire vomir à moins d'y être invité par un centre antipoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	Enlever les lentilles de contact si présents. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux:	Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, mousse ou le dioxyde de carbone.
Pour les grands incendies: concentré, qui peut	Utiliser de la mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau causer le feu pour disperser ou de propagation.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx)
-------------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et un endroit protégé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique. Nettoyer et neutraliser la zone d'épandage, les outils et les équipements à l'aide de javel, savon et eau. Absorber les eaux de lavage et les ajouter aux déchets collectés. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant recyclage ou élimination.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises. Travailler dans un lieu bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Pour la protection individuelle, voir Rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Emballage: Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Les limites d'exposition :

Composant	CAS np	Valeur limite d'exposition	Base
Prothioconazole	178928-70-6	1.4 mg/m ³	Fournisseur

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire: La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Une combinaison de gaz, de vapeur et de particules respirateur peut être nécessaire avant que des mesures techniques efficaces soient mis en place. Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de déversement d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute circonstance où des respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.

Protection de la peau : Porter des vêtements résistant aux produits chimiques approprié basé sur le potentiel de contact avec la peau. Laver tout le de l'eau et du savon après avoir ôté les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser. Porter un vêtement de protection imperméable, le cas échéant.

Protection des mains : Utiliser caoutchouc nitrile ou autres gants résistant aux produits chimiques appropriés. Les gants devraient avoir une percée minimum temps qui est adaptée à la durée de l'exposition. Les gants devraient être changés lorsqu'on est percée suspecté.

Protection des yeux: Suivez toutes les politiques spécifiques du site protection des yeux. Protection des yeux / du visage devraient être certifiés à la norme EN 166.

Mesures d'ordre technique : Retenue et / ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut pas être éliminée. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les contrôles d'aération locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques sous l'exposition concernée limitée. Si nécessaire, demander des conseils d'hygiène du travail.

Mesures d'hygiène: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

0 Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Résultats basés sur une composition similaire.

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Liquide limpide jaune pâle à brun légèrement trouble
Odeur :	Aromatique
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/ point de congélation (°C) :	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	340 °C
Température de décomposition :	Non déterminé
Point d'éclair (°C) :	152 °C
pH:	5,0 - 6,0 (1 %) (23 °C) (eau désionisée)
Viscosité (Dynamique) :	Non déterminé
Viscosité (Cinématique) :	35,1 mm ² /s (40 °C)
Solubilité dans l'eau :	Non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Prothioconazole: log Pow: 3,82 (20 °C) (pH 7) N,N-Diméthyl-décanamide: log Pow: 2,46
Tension superficielle :	29,9 mN/m (20 °C)
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	env. 1,00 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs :	Non explosif (92/69/CEE, A.14 / OCDE 113)
Gaz comburants :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

1 Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

2 Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Résultats basés sur une composition similaire.

DL50 orale rat:	>2500 mg/kg
DL50 cutanée rat:	>4000 mg/kg
CL50 inhalation rat:	> 5 mg/l/4 h (concentration maximale atteinte. Produit testé sous forme d'aérosol respirable)

Irritation des yeux:	Irritant pour les yeux. (Lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
----------------------	--

Irritation de la peau:	Pas d'irritation de la peau (lapin). Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
------------------------	---

Sensibilisation respiratoire ou Cutanée :	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
---	---

Mutagenicité sur les cellules Germinales:	Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse. N,N-Diméthylidécaneamide : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro de mutagenèse.
---	--

Cancérogénicité:	Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris. N,N-Diméthylidécaneamide : Cette substance n'est pas considérée comme cancérogène.
------------------	--

Toxicité pour la reproduction:	Prothioconazole : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Prothioconazole : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale. N,N-Diméthylidécaneamide : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.
--------------------------------	---

Danger par aspiration:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):

Prothioconazole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N,N-diméthyldécane-1-amide : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):

Prothioconazole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

N,N-Diméthyldécanamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

3 Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Résultats basés sur une composition similaire.

CL ₅₀ poisson (96 h):	4.02 mg/L
CE ₅₀ Daphnie (48 h):	2.9 mg/L
CE ₅₀ R. subcapitata (72h):	12.7 mg/L
CE ₅₀ S. costatum (72h) :	0.03278 mg /L
EC ₁₀ Skeletonema costatum (72h)	0.01427 mg /L

La valeur fournie concerne la matière active technique prothioconazole.

12.2. Persistance et dégradabilité

Prothioconazole:
pas rapidement biodégradable
N,N-Diméthyldécanamide:
rapidement biodégradable

Prothioconazole : Koc : 1765

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Prothioconazole: Facteur de bioconcentration (FBC) 19
Ne montre pas de bioaccumulation.
N,N-Diméthyldécanamide:
Ne montre pas de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Prothioconazole: Légèrement mobile dans le sol
N,N-Diméthyldécanamide: Légèrement mobile dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets procédures d'élimination:	Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
Emballages contaminés:	Vider les restes. Triple contenants rincer. Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides devraient être prises pour le recyclage local ou l'élimination des déchets.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU :

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PROTHIOCONAZOLE SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Qui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les Rubriques 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)
Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ALANA STAR® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 08.04.2019

Date de la version actuelle délivrance : 17/10/2023

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.